
	QUALITE	DOC-QUA-004
	DOCUMENT	Version 1
	Déclaration UE de Conformité	23/07/2019

T'nB PA de la Crau – Rue Nicolas Joseph Cugnot 13300 Salon De Provence France	Téléphone : +33 (0)4 90 42 38 38 Télécopie : +33 (0)4 90 53 42 20 Site Internet : www.t-nb.com
--	--

Identification du produit : <ul style="list-style-type: none"> - Nature : Urban Moov - Type : UM-GILET SIGNAL LED+TELECOM - Référence commerciale : UMLEDBAG - Code article : UM-GILET SIGNAL LED+TELECOM - Autres informations : -
--

<p>Nous T'nB déclarons sous notre entière responsabilité que le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les exigences essentielles et autres obligations fondamentales qui relèvent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du Règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle. <p>HVDEL-001 10.2021 P. Produits hte visibilité diodes</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la Directives 2014/53/UE (RED) <p>EN 300 440 - ART. 3.2 : RADIO Dispositifs à courte portée - Équipements radioélectriques à utiliser dans la plage de fréquences de 1 GHz à 40 GHz - Norme harmonisée concernant l'accès au spectre radioélectrique (V2.2.1)</p> <p>EN 301 489 -1 V2.2.3 (2019) / -3 V2.1.1 (2019) - ART. 3.1(B) : EMC Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements hertziens et services radioélectriques</p> <p>EN 50663:2017 Norme générique pour l'évaluation des équipements électroniques et électriques de faible puissance liés aux restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (10 MHz - 300 GHz)</p> <p>EN 55015:2019 +A11:2020 Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues</p> <p>EN 60598-2-4:2018 - ART. 3.1(A) : SAFETY Luminaires - Partie 2 : exigences particulières - Section 4 : luminaires portatifs à usage général</p> <p>EN 61000-3-2:2019 + A1: 2021 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)</p> <p>EN 61000-3-3:2013 + A1: 2019 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel</p>

	QUALITE	DOC-QUA-004
	DOCUMENT	Version 1
	Déclaration UE de Conformité	23/07/2019

EN 61547: 2009

Équipements pour l'éclairage à usage général - Exigences concernant l'immunité CEM

EN 62031:2020 A11:2021

Modules à LED pour éclairage général - Spécifications de sécurité

EN 62479 : 2010 - ART. 3.1(A) : HEALTH

Évaluation de la conformité des appareils électriques et électroniques de faible puissance aux restrictions de base concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (10 MHz - 300 GHz)

EN 62493: 2015 - ART. 3.1(A) : SAFETY

Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques

- De la Directive **2011/65/UE** (RoHS)

Informations complémentaires :

Organisme notifié consulté : **ALIENOR CERTIFICATION**

Numéro d'identification : **2754**

Procédures suivies (annexes) : **Règlement (UE) 2016/425**

Le 11 août 2022 à Salon de Provence,

Par **LANGLET Alexia** – Responsable Qualité

